

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 646

présenté par

M. Berrios, M. Courtial, M. Poisson, M. Dhucq, M. Aubert, M. Solère, M. Gaynard et M. Jean-  
Pierre Vigier

-----

**ARTICLE 11**

Supprimer l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa ne respecte pas le principe constitutionnel de libre administration des communes.

C'est pourquoi il est proposé de supprimer cet alinéa.